

La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles facilite l'adoption de lois destinées à compléter et à suppléer la législation fédérale et provinciale visant les ressources renouvelables et l'aménagement économique et social du milieu rural. Elle favorise l'expansion et l'exécution des programmes relatifs en cours et remédie aux graves défauts des programmes institués pour répondre aux besoins de l'heure. On reconnaît qu'il ne suffit pas d'améliorer la conservation et l'utilisation des ressources ni de stimuler l'économie en général; il faut en outre susciter une action collective d'aménagement de la communauté. Pareille initiative doit être prise par les citoyens de chaque localité en vue de conjuguer les efforts des institutions locales et de mettre en pratique les conseils techniques diffusés par les universités et les institutions professionnelles et gouvernementales dans l'étude des ressources matérielles et économiques et des aptitudes de la population; le but ultime est d'établir des programmes détaillés d'aménagement économique et social à réaliser en collaboration avec les administrations provinciales et les organismes privés.

À venir jusqu'au printemps de 1964, sept régions d'aménagement rural ont été désignées comme zones d'action socio-économique intensive et d'aménagement des ressources dans le cadre du programme ARDA: Meadow Lake, rivière Torch et Broadview en Saskatchewan; la région d'Interlake au Manitoba; la région Abitibi-Témiscamingue, la région de Gaspé-Bas St-Laurent-Îles-de-la-Madeleine dans le Québec; et le comté de Prince, en Île-du-Prince-Édouard. Dix régions rurales ont été désignées comme zones de recherches intensives en vue de l'aménagement rural: la 16<sup>e</sup> Division de recensement en Saskatchewan, 11 comtés de l'est de l'Ontario; la vallée de la rivière Rouge et les comtés de Brome et Stanstead dans le Québec, le nord-est du Nouveau-Brunswick, le littoral nord de la Nouvelle-Écosse et, à Terre-Neuve, les régions de St. Barbe-Coast, St. Andrews-St. George, Fogo-Bonavista, et South Avalon.

À la fin de la première année entière d'activité de l'Administration de l'aménagement rural et du développement agricole, le 31 mars 1964, 368 projets fédéraux-provinciaux avaient été approuvés. Le coût global estimatif des travaux s'élevait à près de \$23,627,000 dont environ \$12,401,000 consentis par le gouvernement fédéral. En outre, 24 projets exclusivement fédéraux, comportant surtout des recherches, entraînaient des dépenses estimatives de \$299,000.

Parmi les principaux travaux typiques entrepris en vertu du programme ARDA, dans les domaines de la conservation du sol et de l'eau et de l'utilisation de recharge des terres, mentionnons: le curage de la rivière Noire dans le Québec sur une longueur de dix milles pour la remise en valeur de 1,700 acres de terre au bénéfice de 1,480 agriculteurs (au coût de \$247,000); l'acquisition de terres agricoles non rentables dans huit comtés et districts du nord central de l'Ontario pour fins forestières, récréatives et fauniques au coût de \$1,689,000; la reconstruction des ouvrages de drainage de Grassmere, au Manitoba, pour l'assainissement de 182 milles carrés de bonnes terres agricoles; l'établissement en Saskatchewan du pâturage collectif de Good Spirit au coût de \$713,000; les études agronomiques et de génie en rapport avec l'irrigation en Alberta, au coût de \$783,000, et, en Colombie-Britannique, la remise en valeur de 8 districts d'irrigation au coût total de \$622,000 afin de conserver 15,000 acres de bonnes terres agricoles.

**Inventaire des terres du Canada.**—L'Inventaire des terres du Canada dont l'exécution est coordonnée par l'Administration de la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, est rendu possible par les travaux extensifs du classement des sols effectués au Canada ces cinquante dernières années. Les relevés effectués depuis 1935 sont l'œuvre conjointe de pédologues des gouvernements fédéral et provinciaux et des universités. Les gouvernements supérieurs en acquittent le coût.

Pendant plusieurs décennies, les sols ont été classés et cartographiés d'après leurs caractéristiques inhérentes. On a déjà cartographié la plupart des régions agricoles à diverses échelles et suivant des degrés d'intensité variables. Les cartes et les rapports publiés constituent une mine de renseignements fondamentaux sur les sols canadiens. Destinés d'abord aux besoins de l'agriculteur, les relevés fournissent néanmoins des données